

ASSOCIATION VIBRER YOGA
PROTOCOLE SANITAIRE D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

1- Les participants se présenteront en tenue de yoga de manière à ne pas utiliser les vestiaires et auront leur propre matériel personnel pour la pratique (Tapis de yoga personnel obligatoire).

2- Le port du masque sera obligatoire dès l'entrée et pendant les déplacements. Pendant la pratique le masque pourra être retiré pour permettre la pratique du yoga.

3- Toutes les portes d'accès à l'espace de pratique du yoga seront maintenues ouvertes jusqu'au début de la séance et seront ouvertes pour permettre aux adhérents de sortir sans toucher celles-ci.

4- Un chevalet à l'entrée du site rappellera les gestes barrières à respecter par chacun : Port du masque, désinfection des mains et distanciation sociale. Un schéma des sens de circulation avisera les adhérents pour éviter les croisements. Un avertissement d'interdiction d'accéder aux sanitaires et aux vestiaires sera également affiché.

5- Les chaussures devront être retirées à l'entrée et rangées dans un sac personnel que le participant gardera avec lui.

6- Un distributeur de gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie.

7- Les sanitaires et les vestiaires seront condamnés.

8- Un sens de circulation sera établi dans la mesure du possible (utilisation de la salle Georges Dejean et salle Pomme d'Api) et sera indiqué par voie d'affichage sur le chevalet.

9- Des gobelets en plastique lavable numérotés feront office de marque place et seront disposés avant l'arrivée des participants en respectant la distanciation sociale soit 1 mètre de distance entre chaque participant.

10- Les participants seront placés au fur et à mesure de leur arrivée afin d'éviter les croisements.

11- A la fin de chaque séance, une lingette désinfectante sera distribuée à chaque participant qui devra désinfecter le sol correspondant à son emplacement.

12- Les participants sortiront selon le sens de circulation établi, par ordre inverse d'arrivée.

13- Un responsable de l'association désinfectera les poignées de portes et les interrupteurs à l'arrivée sur le site et en quittant le site.

Association Vibrer Yoga - vibreryoga31@sfr.fr

En vigueur le 1^{er} septembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre.